



MRM :SCOR, actionnaire de référence de MRM, a annoncé son intention d'acquérir l'ensemble des actions MRM qu'elle ne détient pas déjà dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée suivie, si les conditions en sont réunies, d'un retr

Septembre 27, 2024

Communiqué de presse

SCOR, actionnaire de référence de MRM, a annoncé son intention d'acquérir l'ensemble des actions MRM qu'elle ne détient pas déjà dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée suivie, si les conditions en sont réunies, d'un retrait obligatoire

Paris, le 27 septembre 2024 : La société M.R.M. SA (la « Société » ou « MRM ») a pris connaissance de la conclusion par SCOR SE (« SCOR ») d'un accord en vue de l'acquisition de la participation détenue par Altarea SCA (« Altarea ») dans MRM, soit environ 15,9 % du capital, portant la participation de SCOR dans MRM à environ 72,5 % du capital et des droits de vote. Cette opération entraînera la perte par MRM du statut de société d'investissement immobilier cotée (« SIIC »).

Le Conseil d'Administration a également pris note de la démission par Altarea SCA de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de la Société, concomitamment à la signature du contrat d'acquisition.

Le Conseil d'Administration de la Société, réuni ce jour, a noté qu'après réalisation de cette acquisition, SCOR envisage de déposer une offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions MRM détenues par les actionnaires minoritaires. Sous réserve de l'atteinte du seuil légal, cette offre serait suivie d'un retrait obligatoire, en vue de retirer MRM de la cote d'ici la fin de l'année 2024 (l'« Offre »). SCOR envisage un prix d'Offre estimé de 35,4€ par action MRM sur la base de l'Actif Net Réévalué NTA de MRM au 30 juin 2024, qui pourra être ajusté des cessions non réalisées à la clôture du premier semestre 2024. L'Offre resterait soumise à l'examen et à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'Administration de la Société a, à l'unanimité, accueilli favorablement ce projet d'Offre.

Le Conseil d'Administration de la Société a par ailleurs formé un comité ad hoc composé de trois administrateurs, dont une majorité d'indépendants. Sur recommandation du comité ad hoc, le Conseil d'administration a nommé Ledouble, représenté par Madame Agnès Piniot (8, rue Halévy 75009 Paris / +33 (0)1 43 12 84 85), en tant qu'expert indépendant pour fournir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

À propos de MRM

MRM est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui détient et gère un patrimoine composé d'actifs de commerce, principalement des galeries commerciales en régions représentant un patrimoine de 234,9 M€ hors droits au 30 juin 2024. MRM a pour actionnaire majoritaire la société SCOR SE depuis 2013.

MRM est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (ISIN : FR00140085W6). MRM a opté pour le régime SIIC au 1er janvier 2008.

A propos de SCOR

Réassureur mondial de premier plan, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services de réassurance et d'assurance pour le contrôle et la gestion des risques. Le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

Le Groupe a enregistré 19,4 milliards d'euros de primes en 2023. Représenté à travers 35 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans près de 160 pays.

SCOR est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN : FR0010411983).

Pour plus d'informations :

MRM
5, avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
France
T +33 (0)1 58 44 70 00

Fabrice Baron, **OPRG Financial**
T +33 (0)6 14 08 29 81
fabrice.baron@omnicomprgroup.com

relation_finances@mrminvest.com

Site Internet : www.mrminvest.com

Avertissement :

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre d'achat ni une sollicitation de vente d'actions MRM dans un quelconque pays. L'Offre n'a pas encore été déposée et ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En

conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. MRM décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées.

Pièce jointe

- [MRM CP OPA VF](#)